

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. ROULET Pascal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GALABERT Vivian pouvoir à M. COUDERC Patrick.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

2025.66 OBJET : Demande de subvention Salon Polar' Encontre 2026 (20^{ème} édition). Budget Prévisionnel.

VOTE : 20 Pour, 5 abstentions (M. COUDERC, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

I. Exposé des motifs

La 20^{ème} édition du Salon Polar'Encontre, qui se tiendra le samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars 2026, représente un temps fort majeur dans la politique culturelle de notre commune. Cet anniversaire exceptionnel symbolise deux décennies d'engagement pour la promotion de la littérature policière, un genre qui suscite la curiosité et mobilise un large public.

En préparation de ces journées phares, de nombreuses animations se dérouleront en amont sur notre commune ainsi qu'à Agen renforçant l'impact et la portée de cet événement. Le Salon 2026 s'inscrit ainsi dans une dynamique élargie, touchant non seulement les passionnés de polar, mais aussi les jeunes générations grâce à un programme éducatif ambitieux. En amont de la manifestation, des interventions dans plusieurs établissements scolaires – écoles primaires de Bon-Encontre, collèges La Rocal et Chaumié, lycée Jean Monnet de Foulayronnes

permettront aux élèves de rencontrer une vingtaine d'auteurs et dessinateurs reconnus, pour des échanges privilégiés qui nourriront leur goût pour la lecture et la réflexion critique.

En outre, cette 20ème édition innove avec des animations phares spécialement conçues pour marquer cet anniversaire. Celles-ci seront dévoilées ultérieurement.

Le Salon continuera, bien entendu, d'allier convivialité et diversité des formes avec des débats animés, des cafés polar et ateliers d'initiation à la bande dessinée pour tous les âges. La présence de librairies indépendantes locales confirmera également l'ancrage territorial et la valorisation des circuits courts dans le domaine culturel.

Par ce 20ème anniversaire, le Salon Polar'Encontre réaffirme son rôle incontournable dans l'animation culturelle du territoire en fédérant autour d'une même passion un public passionné.

Cet évènement culturel ne pourrait également se faire sans le concours financier du Conseil Régional, du Conseil Départemental et l'Agglomération d'Agen qui soutiennent le projet.

Vous trouverez en ANNEXE 8 le budget prévisionnel de l'édition 2026 qui atteint l'équilibre général à 41 665 €. Une participation communale est sollicitée à hauteur de 20 000 € sachant que les subventions auprès de nos partenaires sont réévaluées à hauteur de l'évènement et versées à la commune.

II - Considérants et références juridiques

Vu les régimes d'aides, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agglomération d'Agen,

Considérant le succès des 19 éditions précédentes et l'intérêt certain pour les scolaires de l'agglomération d'Agen,

Afin de mener à bien l'organisation en 2026 de cette 20ième édition, la Commune sollicitera une aide dans le cadre du régime de soutien aux événements culturels auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agglomération d'Agen.

Ainsi, je vous propose donc, Mes Chers Collègues,

- DE VERSER au titre de l'année 2026, la subvention annuelle de 20 000 euros à l'association A Livre Ouvert,
- D'APPROUVER le BP 2026 du Salon Polar'Encontre tel que fourni en ANNEXE 8.
- DE SOLLICITER :
 - o Une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Président du Conseil Régional,
 - o Une subvention à hauteur de 4 000 € auprès de la Présidente du Conseil Départemental,
 - o Une subvention à hauteur de 5 000 € auprès du Président de l'Agglomération d'Agen,
- D'AUTORISER Mme le Maire à compléter et à signer tous les documents afférents respectivement à ces demandes de subvention.
- DE DIRE que l'association, dans le budget prévisionnel, prend en charge, sur ses fonds propres, les dépenses à hauteur de 9 465 €.

Je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 20 voix Pour et 5 abstentions**

DECIDE de verser au titre de l'année 2026, la subvention annuelle de 20 000 euros à l'association A Livre Ouvert.

APPROUVE le Budget prévisionnel 2026 du Salon Polar'Encontre tel que fourni en annexe.

DECIDE de solliciter :

- une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Président du Conseil Régional,
- une subvention à hauteur de 4 000 € auprès de la Présidente du Conseil Départemental,
- une subvention à hauteur de 5 000 € auprès du Président de l'Agglomération d'Agen,

AUTORISE Madame le Maire à compléter et à signer tous les documents afférents respectivement à ces demandes de subvention.

PRECISE QUE l'association, dans le budget prévisionnel, prend en charge, sur ses fonds propres, les dépenses à hauteur de 9 465 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 19 décembre 2025

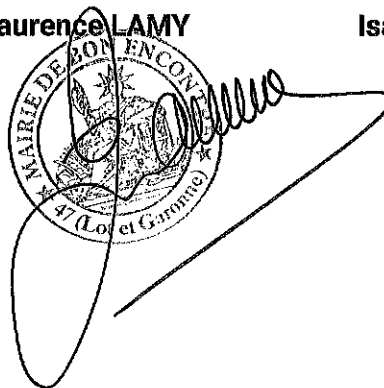
Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

La secrétaire de séance,

Isabelle FERRAND



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Ferrand', is written to the right of the official seal.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20251217-202566-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025